

fort surprise, & se plaint que l'on veuille préfé-
rablement donner le Chapeau de Cardinal au
Nonce a la Cour de Turin, par la raison que cette
Cour n'est pas une Couronne de République, ni le
Roi électif, & que le Roi de Sardaigne, dans les
derniers Traités avec les Cours de Vienne & de
Versailles, a été traité d'égal. La Nation sait
fort bien, que si le Roi étoit dans le cas de faire
quelque Traité avec ces Puissances, il seroit, à
plus juste titre, en droit de prétendre, qu'on le
traitât d'égal, comme ont été traités les Rois ses
prédécesseurs. En effet, Sa Majesté jouit d'une en-
tière égalité dans les Correspondances qu'elle entre-
tient avec l'Empereur & les premiers Souverains ;
& quoique la Couronne de Pologne soit celle d'une
République & d'un Roi électif, elle ne doit pas
être plus préjudiciée qu'une autre, puisque la
Couronne Impériale est comme celle d'une Répu-
blique, & que l'Empereur est un Prince électif.
La Couronne Papale même n'est-elle pas élective,
& le Pape n'est-il pas le Chef de la République
Chrétienne ? Cependant, ces deux Couronnes ne
laissent pas d'être les deux premières Couronnes du
monde. La Nation Polonoise se glorifie de plus,
que son Roi, par une vraie marque de grandeur,
a un pouvoir absolu de faire plus de bien qu'au-
cun autre Monarque à ceux de ses sujets qui le
méritent, sans qu'il manque de moyens, s'il le
vouloit, de faire le contraire, ce qu'à Dieu ne
plaise. Ce n'est pas un défaut de puissance, qui,
en Pologne, met obstacle au mal de la part du
Souverain, puisque le pouvoir que la Noblesse a
dans ce Pays-là, est une prérogative qu'elle tient
de Dieu même. En un mot, la Nation ne peut
absolument point se persuader, que la Couronne
de son Roi puisse aller de pair & bien moins après
celle du Roi de Sardaigne. Elle ignore même si la